Conseil Municipal du 24 mars 2022

Motion

Présentée par le

Docteur Marc Maigné

Maire

Conseiller Départemental

Le Peuple Français entretient un rapport particulier avec la Liberté. Spontanément, il ressent un élan de Fraternité envers ceux qui luttent pour elle.

« Sur toutes les routes de la Liberté, il y a des tombes de Soldats de l'An II » aimait à dire Malraux.

Aujourd'hui, les « Soldats de l'An II », peuple en armes affrontant un tyran, sont Ukrainiens. Écrasés sous les bombes, ils ne reculent pas parce que, comme leurs frères d'armes de jadis, de Valmy aux maquis du Limousin, ils défendent leur famille, leur maison, leur Patrie.

Nieul-sur-Mer adresse à nos Frères Ukrainiens, un chaleureux soutien, dans leur combat pour vivre libres dans un État Souverain et démocratique.

Notre solidarité avec les Ukrainiens est indéfectible. Mais il y a dans ce conflit, deux peuples martyrs. Nos pensées vont également au peuple Russe, qui soumis au joug des Tsars, puis du totalitarisme Soviétique, subit aujourd'hui celui d'un tyran glacial, indifférent à la douleur des familles qui voient une fois encore leurs enfants revenir dans des cercueils.

Nous souhaitons que le peuple Russe, comme le peuple Ukrainien trouvent paix, prospérité et Liberté. Alors, le mur de Berlin sera vraiment tombé.

C'est pour cela que, nous élus municipaux de Nieul-sur-Mer, à l'exemple du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle souhaitons favoriser l'accueil de la population Ukrainienne fuyant les zones de combats. Nous décidons donc d'offrir aux réfugiés Ukrainiens la gratuité aux équipements communaux culturels et sportifs.